

## *Contrôle des insectes piqueurs*

# **Début du traitement par voie terrestre et aérienne**

*Le 17 avril 2026* – Les opérations de contrôle des insectes piqueurs débiteront au cours des prochains jours dans certains secteurs situés en périphérie des quartiers résidentiels de Trois-Rivières. Comme par les années passées, le traitement se fera par voie terrestre et aérienne par l'utilisation d'aéronef.

Le personnel et les véhicules de GDG Environnement, l'entreprise mandatée par la Ville pour faire le contrôle des insectes piqueurs, seront clairement identifiés lors des opérations sur le terrain. Les citoyennes et les citoyens peuvent consulter les détails concernant les interventions, incluant les zones de protection au [v3r.net](http://v3r.net).

### *De petits gestes pour une grande différence*

La population peut également réduire la présence des moustiques dans les quartiers urbains en éliminant les sources d'eau stagnante autour des résidences.

Ces petits gestes contribuent à limiter les lieux de pontes des moustiques et des mouches :

- Retournez les embarcations nautiques, les pataugeuses, les brouettes et les contenants de jardinage;
- Percez le fond des contenants entreposés à l'extérieur;
- Remplacez chaque semaine l'eau des baignoires d'oiseaux et des abreuvoirs pour animaux domestiques;
- Traitez l'eau de la piscine même si celle-ci n'est pas utilisée;
- Nettoyez les gouttières.

Cette année, un projet pilote d'utilisation de bornes anti-moustiques sera déployé. L'objectif de ce projet pilote est de vérifier l'efficacité de ces pièges pour le contrôle des insectes piqueurs.

« Les résultats de ce projet pilote nous permettront d'évaluer concrètement l'efficacité des mesures mises en place et, par la suite, de prendre des décisions éclairées afin d'optimiser l'ensemble des moyens de contrôle des insectes piqueurs au bénéfice des citoyennes et des citoyens », souligne Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières.

## *Un biopesticide homologué*

Le *Bacillus thuringiensis* variété *israelensis*, couramment désigné par son acronyme Bti, est une bactérie qui vit naturellement dans les sols. Depuis 1982, on l'utilise efficacement partout dans le monde comme agent de lutte biologique pour combattre les moustiques et les mouches noires.

L'épandage de ce produit est homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Au Québec, son utilisation est également encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Cette solution de contrôle des insectes piqueurs est utilisée depuis 2009 à Trois-Rivières. Octroyé en 2024, le présent contrat d'épandage est en vigueur jusqu'en mars 2027. *Le coût des opérations est financé à partir d'une tarification de services dont le revenu ne peut servir à d'autres fins. Seuls les comptes de taxes des propriétés de secteurs bénéficiant de la protection comprennent cette tarification.*

Les propriétaires qui souhaitent refuser le traitement du biopesticide au Bti sur leur terrain peuvent en faire la demande en communiquant avec le 311.

## *Ligne Info-Moustique*

Pour toute information supplémentaire, la population est invitée à communiquer avec l'entrepreneur par la ligne Info-Moustique : 1 844 840-8700 (sans frais).

**Ville de Trois-Rivières**  
Direction des communications  
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002  
Ligne média : 819 384-2980  
communications@v3r.net